



INFORMATIONS PRATIQUES ACCUEIL DE LOISIRS PLANÈTE RECRE

U:\Accueil1\Originaux\2019\Informations pratiques ADL 2019-2020.doc

Horaires d'écoles

Ecoles	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	
	Matin	Après-Midi
Oliviers	8h00-11h15	13h15-16h00
Tilleuls	8h05-11h20	13h20-16h05
Erables	8h20-11h35	13h35-16h20
Paul Fuchs - Marronniers	8h30-11h45	13h45-16h30
Lauriers	8h40-11h55	13h55-16h40

Les tarifs à titre indicatif

Une majoration de 10 % est à appliquer sur les tarifs ci-dessous (sauf durant les vacances scolaires) pour les familles ne résidant pas sur la Commune.

Nombre d'enfant(s) à charge	Revenus mensuels * – Tarifs applicables au 01/01/2019				
	- de 500 €	de 500 € à 1499 €	de 1500 € à 2499 €	de 2500 € à 3500 €	+ de 3500€
1 enfant	- de 500 €	de 500 € à 1499 €	de 1500 € à 2499 €	de 2500 € à 3500 €	+ de 3500€
2 enfants	- de 900 €	de 900 € à 1899 €	de 1900 € à 2899 €	de 2900 € à 3900 €	+ de 3900€
3 enfants et +	- de 1800 €	de 1800 € à 2799 €	de 2800 € à 3799 €	de 3800 € à 4800€	+ de 4800 €
TEMPS SCOLAIRE du lundi au vendredi ⁽²⁾ les lundis, mardis, jeudis et vendredis					
Accueil avant la classe à partir de 7h30	1,02 €	1,24 €	1,47 €	1,69 €	1,91 €
Accueil pendant l'interclasse avec repas	6,73 €	7,17 €	7,62 €	8,06 €	8,50 €
Accueil après la classe jusqu'à 18h30 ⁽¹⁾	3,44 €	3,88 €	4,33 €	4,77 €	5,22€
MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES					
Journée de 7h30 à 18h30 ^(1*)	15,55 €	17,59 €	19,64 €	21,68 €	23,72 €
Demi-journée sans repas de 7h30 à 12h ou de 14h à 18h30 ^(1*)	7,90 €	8,91 €	9,93 €	10,94 €	11,96 €
Demi-journée avec repas de 7h30 à 14h ou de 12h00 à 18h30 ^(1*)	11,58 €	12,60 €	13,62 €	14,64 €	15,66 €
PENALITES DE RETARD - Après un 1er avertissement, si la famille arrive en retard après 18h30 ou 18h le vendredi					
Par 1/4h entamé et par enfant	3,00 €	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €

(1) 18h le vendredi

Calendrier des inscriptions au mode « occasionnel »

Mois concernés	Périodes d'inscription	Mois concernés	Périodes d'inscription
Septembre 2019	du 11 au 14 juin 2019	Février 2020	du 13 au 17 janvier 2020
Octobre 2019	du 9 au 13 septembre 2019	Mars 2020	du 3 au 7 février 2020
Novembre 2019	du 7 au 11 octobre 2019	Avril 2020	du 2 au 6 mars 2020
Décembre 2019	du 4 au 8 novembre 2019	Mai 2020	du 6 au 10 avril 2020
Janvier 2020	du 2 au 6 décembre 2019	Juin / Juillet 2020	du 4 au 8 mai 2020

Le tableau récapitulatif du système des pénalités

Taux de pénalités	Conditions d'application des pénalités
100 %	La famille n'excuse pas l'absence de son enfant (absence non justifiée), ou tardivement : une fois que le créneau réservé a démarré. Pour l'accueil pendant l'interclasse avec repas ou la pause méridienne avec repas ou l'après-midi avec repas, si la famille prévient de l'absence après 8h (après la confirmation de la commande des repas).
50 %	La famille excuse l'absence de son enfant dans les 48 heures avant le démarrage du créneau réservé (hors week end et jours fériés) . Un code d'annulation lui est communiqué : il justifie l'annulation en cas de litige.
30 %	La famille annule à plus de 48 heures avant le démarrage du créneau réservé (hors week end et jours fériés) . Un code d'annulation lui est communiqué : il justifie l'annulation en cas de litige.
Aucune pénalité	Maladie de l'enfant supérieur à 3 jours consécutifs : la famille dépose un certificat médical justifiant l'absence dans un délai de 2 jours ouvrables (le délai de carence qui comprend le premier jour d'absence et les deux jours calendaires suivant, est dû par la famille). En cas d'hospitalisation de l'enfant, il n'y a pas de délais de carence. Cas particuliers pour les enfants des écoles de Horbourg-Wihr: <ul style="list-style-type: none"> - en cas de participation à l'APC, la famille nous informe 8 jours au préalable - en cas de sortie scolaire, la famille nous informe 15 jours au préalable - en cas de classe verte, la famille nous informe 1 mois au préalable